

Projet pédagogique des **Accueils** **ExtraScolaires**



Nos mots
deviennent
nos actes

FAEF

Route de Villars-Vert 2

1752 Villars-sur-Glâne

026/ 552 53 00

aes-direction@faef-vsg.ch

www.faef-vsg.ch

Janvier 2026

Table des matières

1. PRÉAMBULE	4
2. ORGANISATION GÉNÉRALE	4
2.1. Les structures	4
2.2. Les horaires et fermetures	5
2.3. Fonctions et rôles.....	5
3. PRINCIPES ÉDUCATIFS	6
3.1. Les repas	6
3.1.1. Le repas de midi.....	6
3.1.2. Le petit déjeuner (avant 8h00).....	8
3.1.3. Collation du matin	8
3.1.4. Goûters (fin de journée)	8
3.2. Les temps d'animation	9
3.2.1. Les Animations du matin et de l'après-midi	9
3.2.2. Le Midi	10
3.2.3. La Fin de journée	10
3.3. Le jeu libre	11
3.4. Les règles de vie.....	11
3.5. Les transitions.....	12
3.6. Le repos.....	13
3.7. Le rangement.....	13
3.8. L'objet transitionnel et les jeux provenant du domicile	14
3.9. Les devoirs surveillés.....	15
3.10. Les écrans à l'AES.....	16

4.	HYGIÈNE	16
4.1.	Brossage des dents	17
4.2.	Propreté des enfants.....	17
5.	SÉCURITÉ	18
5.1.	Contrôle des présences	18
5.2.	Le cadre et les limites : un besoin toujours d'actualité.....	19
5.3.	Documents et procédures identiques	20
6.	COLLABORATION AVEC LES FAMILLES	20
6.1.	Adaptation futurs 1H	20
6.2.	Accueils et retours	21
6.3.	Fêtes des familles	21
6.4.	Besoins particuliers, canevas de suivi en AES	22
7.	RÉFLEXION.....	22
7.1.	Temps hors enfants.....	22
7.2.	Formations du personnel AES.....	23
8.	CONCLUSION	23

1. PRÉAMBULE

Dans ce dossier, le féminin est utilisé dans ce texte, ce métier étant majoritairement exercé par des femmes.

Ce document a pour objectif de présenter les modalités d'organisation et de fonctionnement des accueils extrascolaires de la FAEF. Il s'adresse aux familles ainsi qu'à l'ensemble des partenaires concernés, afin de garantir une information claire, homogène et accessible.

Au-delà de cet aspect informatif, ce document vise également à unifier les pratiques au sein des quatre structures et à proposer un cadre commun de réflexion sur le fonctionnement, les valeurs et les principes éducatifs que nous souhaitons faire vivre dans nos institutions. Il décrit les pratiques mises en œuvre par les équipes et constitue une référence partagée pour l'ensemble des professionnels des AES.

Les familles qui inscrivent leur enfant dans l'une de nos structures sont invitées à prendre connaissance de l'ensemble de ces dispositions et, par leur démarche d'inscription, en acceptent le contenu. De même, les professionnels qui choisissent d'intégrer nos accueils extrascolaires adhèrent aux valeurs et aux principes éducatifs qui y sont énoncés et s'engagent à les respecter dans leur pratique quotidienne.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE

2.1. Les structures

Au sein de la FAEF, nous disposons de quatre accueils extrascolaires (AES) accueillant les enfants selon les capacités suivantes :

- Rochettes : 72 enfants le midi, 36 en fin de journée
- Cormanon : 108 enfants le midi, 65 en fin de journée
- Platy : 60 enfants le midi, 48 en fin de journée
- Villars-Vert : 24 enfants en continu

Chaque AES est rattaché à une école de la commune, et seuls les enfants fréquentant l'école correspondante peuvent s'inscrire à l'accueil extrascolaire. Les enfants sont pris en charge de la 1H à la 8H, offrant un accompagnement adapté à leurs besoins tout au long de la journée. Les conditions d'inscriptions et tout autre renseignement pratique se trouvent dans les différents règlements de la FAEF.

2.2. Les horaires et fermetures

Durant les périodes scolaires :

Les accueils extrascolaires sont, de manière générale, ouverts de 6h45 à 18h30. Chaque année, l'ouverture des différentes plages horaires est déterminée en fonction des inscriptions enregistrées. Dans un souci d'optimisation et afin de garantir le maintien du plus grand nombre de places, il peut être nécessaire de procéder à des regroupements. Les enfants issus de plusieurs AES peuvent ainsi être accueillis au sein d'une même structure. Les familles sont systématiquement informées de ces dispositions au cours de la période estivale.

Durant les vacances

Durant les périodes de congés scolaires, un accueil extrascolaire « AES vacances » est proposé aux familles selon le calendrier suivant :

- deux semaines au mois d'août, ainsi que les trois jours précédant la rentrée scolaire ;
- deux semaines durant les vacances d'octobre ;
- une semaine pendant les vacances de Carnaval ;
- une semaine durant les vacances de Pâques ;
- deux semaines au mois de juillet.

Les AES vacances sont, en principe, regroupés au sein d'une seule structure, et les inscriptions sont indépendantes de celles effectuées pour l'année scolaire régulière. Les enfants entrant en 1H peuvent accéder à l'AES vacances dès le mois d'août précédant leur rentrée à l'école.

2.3. Fonctions et rôles

Encadrement des enfants

La Fondation d'Accueil ExtraFamilial (FAEF) est composée de 4 Accueils extrascolaires, d'un groupe de Jeux ainsi que de 3 crèches. L'organigramme actualisé de la Fondation est disponible sur le site internet de celle-ci (www.faef-vsg.ch).

Chaque structure d'accueil extrascolaire dispose d'une équipe composée de professionnels qualifiés et d'auxiliaires, conformément aux normes en vigueur établies par le SEJ.

Chaque site est placé sous la responsabilité d'une responsable de structure, elle-même encadrée par la directrice parascolaire. Ensemble, elles veillent à garantir un accueil de qualité, bienveillant et sécurisant pour l'ensemble des enfants.

Depuis 2023, un poste de référente pédagogique a été créé afin de soutenir les équipes dans l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. Présente dans les quatre structures, elle partage son expérience et accompagne les équipes dans la conduite d'un travail exigeant, indispensable au bien-être et à l'inclusion des enfants.

Personnel de service et nettoyage

Au sein de la structure, le personnel de service et de nettoyage joue un rôle important dans le bon fonctionnement quotidien et le maintien d'un environnement sain et sécurisant. Chaque midi, une personne est engagée spécifiquement pour l'aide au service. Elle prend en charge l'intendance, notamment le lavage de la vaisselle, le nettoyage des sols, des tables et des espaces utilisés lors des repas. Cette organisation permet aux éducatrices de se consacrer aux enfants et à leur accompagnement éducatif. En fin de journée, dans chaque accueil extrascolaire, une personne assure les nettoyages indispensables afin de garantir l'hygiène des locaux et un cadre de vie agréable pour les enfants et les professionnels.

3. PRINCIPES ÉDUCATIFS

3.1. Les repas

3.1.1. Le repas de midi

Le moment du repas constitue un temps de convivialité, de partage et d'apprentissage. Il s'agit d'une véritable pause dans la journée des enfants : un espace pour souffler après l'école, se recentrer, échanger et développer leur autonomie dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Autonomie et accompagnement :

Dans la mesure du possible, les enfants sont invités à se servir eux-mêmes, sous la supervision attentive de l'adulte. Lorsque certaines étapes s'avèrent difficiles, l'adulte intervient pour accompagner l'enfant de manière individualisée, tout en veillant à soutenir le développement progressif de son autonomie.

Les enfants sont sensibilisés à la gestion des quantités qu'ils choisissent et à la responsabilité liée au contenu de leur assiette. Afin de limiter le gaspillage alimentaire, il est encouragé de privilégier plusieurs petites portions successives plutôt qu'une assiette trop remplie qui pourrait ne pas être totalement consommée. Cette pratique s'inscrit dans une démarche éducative visant à encourager une consommation réfléchie et respectueuse des aliments.

Des supports pédagogiques peuvent être mobilisés pour renforcer ces apprentissages, tels que, par exemple, la présentation d'assiettes types ou la mise en place d'activités ludiques (défis ou petits concours) permettant aux enfants d'intégrer ces notions de manière positive et motivante.

Découverte alimentaire et respect du rythme de l'enfant :

Goûter commence par regarder : observer les couleurs, les formes, les textures. Nous invitons chaque enfant à visualiser les aliments proposés, puis à en mettre un peu de chaque dans son assiette, car cette action constitue déjà un premier contact gustatif. L'adulte encourage, propose et initie ces découvertes, en utilisant si nécessaire des approches ludiques, sans jamais forcer l'enfant à manger. Le respect du rythme et des besoins individuels reste essentiel.

Si un enfant présente des difficultés à s'alimenter, voire ne consomme aucun repas, la responsable de site contacte les parents afin d'échanger sur la situation, qui est prise avec sérieux. Des solutions adaptées seront envisagées, le repas étant indispensable au bien-être et à l'énergie de l'enfant pour le reste de la journée.

Responsabilisation et participation

Les enfants participent activement au déroulement du repas. Ils débarrassent leur assiette ainsi que leurs affaires, et prennent part au rangement et au nettoyage de la table en fin de service.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque repas afin de garantir de bonnes conditions d'hygiène.

Un temps partagé avec l'adulte

L'adulte est présent à table auprès des enfants, non seulement pour assurer le cadre, mais également pour partager le repas et favoriser un climat serein. Il veille à ce que les échanges soient adaptés à l'âge des enfants présents, créant ainsi un espace de dialogue respectueux et sécurisant.

Sa posture vise à instaurer un équilibre entre détente, liberté, calme et respect du groupe, afin que le repas constitue un moment réellement apaisant et ressourçant.

Dessert et quantités

Le dessert fait pleinement partie du repas et ne constitue en aucun cas une récompense ou une privation. Chaque enfant y a droit. Les fruits sont accessibles librement, tandis que les autres desserts, comme les yogourts, sont limités à une portion par enfant.

3.1.2. Le petit déjeuner (avant 8h00)

Les enfants présents à l'AES avant 8h00 ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner. Celui-ci est apporté par la famille, mais les enfants peuvent le consommer au sein de l'accueil.

3.1.3. Collation du matin

Lors de chaque animation du matin, aux alentours de 9h30-10h00, les professionnels proposent une collation aux enfants. Ce temps s'inscrit dans le rythme de la matinée et correspond au temps de récréation que les enfants auraient à l'école. La collation se compose systématiquement de fruits, accompagnés d'un aliment sain (*par exemple : un morceau de pain, des biscuits simples sans chocolat type « petit beurre », une galette de riz, un Blévita, du cake, etc.*).

3.1.4. Goûters (fin de journée)

Lors de la plage de fin de journée, un goûter est systématiquement proposé aux enfants. Les équipes éducatives veillent à varier les propositions afin de diversifier les apports alimentaires et de favoriser la découverte de nouvelles saveurs, tout en respectant les goûts de chacun. Des fruits sont toujours proposés en début de goûter, suivis d'une collation complémentaire.

Les quantités distribuées aux enfants sont définies dans une procédure interne, afin d'unifier les pratiques au sein des structures et de répondre aux besoins nutritionnels des enfants.

Si un enfant n'apprécie pas le goûter proposé, une alternative lui est systématiquement offerte. Afin d'éviter que ce second choix ne devienne plus attractif que le premier, il s'agit d'aliments simples tels que du pain, un biscuit type « petit beurre », une galette de riz ou un Blévita. Enfin, si malgré ces propositions l'enfant ne souhaite pas manger, son choix est respecté et il n'est en aucun cas contraint.

3.2. Les temps d'animation

Chaque structure adapte son organisation en fonction des locaux, de la couleur que souhaite apporter l'équipe éducative et la responsable du site. Le projet pédagogique fixe la structure commune dans l'organisation des journées des 4 accueils, comme les murs d'une maison. La "couleur" des murs est définie par l'équipe éducative et la responsable, puis détaillée dans la ligne pédagogique de chaque accueil, notamment dans le déroulement opérationnel de ces plages. La direction parascolaire veille à ce que cette couleur reste harmonieuse.

3.2.1. Les Animations du matin et de l'après-midi

Lors de chaque animation de la matinée et de l'après-midi, un moment d'accueil commun est systématiquement organisé. Il a pour objectif de :

- se dire bonjour,
- savoir qui est présent durant la plage, faire l'appel et contrôler les présences
- connaître l'adulte ou les adultes présents,
- comprendre ce qui sera fait pendant cette plage.
- Cela peut également être un temps d'échange, un rappel des règles, lecture d'une histoire

Le but pédagogique de ce moment est de créer une routine rassurante pour l'enfant : il sait avec qui il sera, ce qui est attendu de lui, et que ce fonctionnement est systématique. Cela permet aussi d'instaurer un repère temporel dans sa journée.

Chaque personne responsable d'une animation est garante d'apporter une activité structurée aux enfants. Celle-ci peut être très variée : bricolage, cuisine, parcours moteur, balade en extérieur, chorégraphie, chants, découverte d'un animal, d'un pays, d'un jouet ancien, etc. Le jeu libre ne constitue pas la majorité de l'animation.

Un planning mensuel est mis en place dans chaque structure. Les professionnels y indiquent les activités prévues avec les enfants durant ces plages. L'objectif est d'assurer une cohérence, un suivi et une réflexion sur ce qui est proposé aux enfants dans le cadre de ces animations. Chaque enfant reste libre de participer ou non à l'activité proposée ; s'il ne souhaite pas y prendre part, une alternative calme lui est alors proposée (jeux libres, lecture, activités tranquilles, etc.).

3.2.2. *Le Midi*

Le moment du midi correspond au temps où les enfants prennent leur repas, mais pas seulement. Des activités sont également proposées, moins dirigées que celles des moments d'animation.

Après une matinée passée à l'école, les enfants ont été concentrés et ont besoin de se dépenser et de s'amuser avec moins de contraintes que celles demandées le reste de la journée. Cependant, ces moments doivent rester structurés afin d'éviter les débordements et de permettre aux enfants de se divertir et de se détendre dans un cadre sécurisant et respectueux de tous.

3.2.3. *La Fin de journée*

La fin de journée correspond au moment où les enfants ont terminé leur journée d'école. C'est le temps où ils peuvent prendre leur goûter. Certains enfants profitent également de ce moment pour faire leurs devoirs.

Tout comme à midi, les professionnels proposent différentes activités aux enfants, moins dirigées que durant les moments d'animation, afin de leur permettre de se détendre après une journée scolaire. Les activités proposées veillent à répondre aux divers besoins que peuvent avoir les enfants : se défouler par le mouvement, se recentrer par un jeu sensoriel, besoin de calme, un jeu de groupe pour s'amuser, ...

La fin de journée représente un enjeu particulier pour l'équipe éducative : les départs successifs d'enfants, le retour des devoirs surveillés, l'arrivée des parents, le rangement du goûter et la gestion du groupe constituent un défi quotidien. L'équipe veille donc à mettre en place des stratégies efficaces, adaptées au fonctionnement de la structure et aux locaux, afin d'assurer un accueil serein et sécurisé pour tous.

3.3. Le jeu libre

Le jeu libre est un temps où l'enfant choisit son activité, mais il ne signifie pas que l'équipe "le laisse faire" sans présence ni accompagnement. En structure d'accueil, le jeu libre est un moment éducatif qui nécessite une posture professionnelle active.

Les adultes restent présents dans l'espace, observent les enfants, repèrent leurs besoins, accompagnent les interactions et interviennent lorsque cela est nécessaire (conflits, danger, enfant en difficulté). Ils veillent à ce que le cadre soit respecté, tout en laissant une réelle liberté de choix.

Le jeu libre permet à l'enfant de développer son autonomie, sa créativité, ses compétences sociales et sa gestion des émotions, mais il doit être proposé dans un environnement sécurisé, structuré et stimulant. Le rôle de l'adulte est d'accompagner la liberté de l'enfant, sans diriger le jeu, tout en garantissant une organisation cohérente et respectueuse de tous. Les moments de jeu libre restent ponctuels et ne constituent pas la totalité d'un temps d'animation.

3.4. Les règles de vie

Chaque AES élabore ses propres règles de vie, en cohérence avec les valeurs portées par son équipe éducative et la responsable de structure, et en tenant compte de l'aménagement des locaux ainsi que des dynamiques spécifiques à chaque structure.

Harmonisation des pratiques

Dans un souci d'harmonisation des pratiques et de cohérence institutionnelle, l'ensemble des AES applique un socle commun de principes concernant l'élaboration, la transmission et le respect des règles de vie.

Ainsi, les règles de vie répondent systématiquement aux critères suivants :

- Elles sont **formulées de manière positive**, afin de favoriser une compréhension bienveillante et constructive (par exemple : « on marche » plutôt que « on ne court pas »).
- Elles sont **visibles et accessibles**, affichées **à la hauteur des enfants**, en tenant compte des plus jeunes.
- Elles sont **systématiquement illustrées**, à l'aide de photographies, d'images ou de pictogrammes, afin de soutenir la compréhension et l'inclusion de tous les enfants.

- Elles sont **obligatoirement expliquées** à chaque rentrée scolaire. Durant la première semaine complète de la rentrée, les professionnelles prennent un temps quotidien, sur le temps de midi, pour présenter les règles de vie, rappeler ce qui est autorisé ou non et répondre aux questions des enfants. Cette démarche est répétée chaque jour, même si certains enfants entendent ces explications à plusieurs reprises, afin de garantir une compréhension commune.
- À l'issue de chaque période de vacances, **un rappel des règles de vie** est effectué durant les cinq premiers jours de la reprise, de manière plus succincte qu'à la rentrée, mais de façon systématique.
- Les enfants sont **activement impliqués** dans la réflexion autour des règles de vie, favorisant ainsi leur appropriation, le développement du vivre-ensemble et la responsabilisation individuelle et collective.

Ce cadre commun vise à offrir aux enfants un environnement sécurisant, cohérent et bienveillant, tout en respectant les spécificités de chaque AES.

3.5. Les transitions

Les transitions correspondent aux moments de passage entre deux activités ou deux temps de la journée (arrivée, passage au repas, fin d'animation, départ, etc.). Ce sont des instants particulièrement sensibles car le groupe se retrouve en mouvement, les repères changent et l'attention des enfants peut se disperser.

Dans ces moments, le groupe peut parfois se dissiper : certains enfants cherchent à prolonger une activité, d'autres ont besoin de se déplacer, certains éprouvent de la frustration ou de l'impatience. Les transitions doivent être particulièrement soignées et anticipées. Elles demandent donc **une organisation claire** et une posture éducative adaptée afin de limiter les débordements, sécuriser les déplacements et maintenir un cadre rassurant. Elles constituent aussi des temps d'apprentissage : les enfants apprennent à anticiper, à se repérer dans le temps, à respecter des consignes collectives et à gérer leurs émotions.

Une transition réussie est une transition structurée, qui permet de passer d'un moment à un autre en douceur, en préservant l'équilibre du groupe et en accompagnant chacun dans ce changement.

3.6. Le repos

Le repos est considéré comme un besoin fondamental du développement de l'enfant. Les enfants âgés de 4 à 6 ans (1-2H) ont encore besoin de temps de récupération réguliers au cours de la journée. La vie en collectivité, par la richesse des interactions et des stimulations qu'elle implique, génère une fatigue importante, ce qui renforce la nécessité de proposer des temps de pause adaptés.

Afin de répondre à ce besoin, un temps de repos est systématiquement proposé aux enfants de 1H et 2H après le repas. Les horaires peuvent varier en fonction de l'organisation propre à chaque structure, mais ce temps débute au plus tard à 14h00 et dure environ 15-20 minutes.

Ce moment se déroule dans un cadre propice au calme et à la détente : lumière tamisée, espace permettant à l'enfant de s'allonger ou de s'installer confortablement. Plusieurs propositions peuvent être faites en fonction de la dynamique du groupe : lecture d'une histoire commune, mise à disposition de livres individuels, musique douce, massage ou relaxation.

Si un enfant s'endort durant ce temps de repos, il est autorisé à poursuivre son sommeil, celui-ci répondant à un besoin physiologique.

Lorsque les parents ne souhaitent pas que leur enfant dorme au moment du repos, le positionnement des structures AES est la suivante : un cycle de sommeil chez un enfant de 4 à 6 ans dure en moyenne entre 45 et 60 minutes. Dans ce cadre, si l'enfant s'endort, il est autorisé à se reposer durant un cycle complet avant d'être réveillé.

En dehors de ce temps dédié, des moments de retour au calme sont proposés à d'autres moments de la journée, en fonction de la dynamique du groupe et des besoins individuels des enfants.

3.7. Le rangement

Le rangement fait partie intégrante du cadre éducatif et contribue à la création d'un environnement agréable, sécurisant et propice aux apprentissages. Il constitue également un outil pédagogique favorisant l'autonomie, la responsabilisation et le développement de réflexes collectifs chez les enfants.

Afin d'assurer une cohérence des pratiques au sein des AES, les principes suivants sont appliqués :

- **Des pictogrammes sont obligatoirement apposés** sur les caisses de jeux ainsi que dans les espaces dédiés au jeu, afin de faciliter l'identification du matériel et de soutenir l'autonomie des enfants lors du rangement.
- Un rangement est demandé **au minimum à la fin de chaque plage** d'activités, permettant de maintenir un cadre ordonné tout au long de la journée.
- **Un rituel de rangement** est systématiquement mis en place. Celui-ci peut prendre différentes formes (musique, Time Timer, signal visuel ou sonore, etc.) et vise à rendre le moment de rangement identifiable, structurant et sécurisant pour les enfants.
- Les livres sont **étiquetés par degré scolaire ou par tranche d'âge** et rangés de manière progressive : les ouvrages destinés aux plus jeunes sont placés à hauteur basse, tandis que ceux destinés aux plus grands sont rangés plus en hauteur, favorisant ainsi l'accessibilité et la sécurité.
- Les professionnelles **participent activement au rangement**, afin de montrer l'exemple et d'accompagner les enfants dans cette démarche. Les enfants sont pleinement associés au rangement, dans une logique d'autonomie, de responsabilisation et de participation au collectif.

Les professionnelles sont garantes de la qualité des espaces de vie. À ce titre, elles ont la responsabilité de maintenir des lieux rangés, sécuritaires et accueillants, et de réfléchir régulièrement à l'aménagement des espaces afin qu'ils répondent aux besoins des enfants et favorisent leur bien-être.

3.8. L'objet transitionnel et les jeux provenant du domicile

Dans un souci d'harmonisation des pratiques et de cohérence entre les différents AES, cette thématique est encadrée par des règles communes, afin d'éviter des fonctionnements divergents et d'offrir un cadre clair, équitable et sécurisant pour les enfants et les familles.

Les objets transitionnels, tels que les doudous, sont autorisés. Ils jouent un rôle important dans le sentiment de sécurité affective de l'enfant, notamment lors des temps de transition et de repos.

Les enfants ont également la possibilité d'apporter ponctuellement un jeu provenant du domicile, soit pour le présenter à leurs camarades, soit, lorsque cela est possible, pour l'intégrer à un temps de jeu collectif. Cette démarche vise à favoriser le partage, la valorisation de l'enfant et les échanges au sein du groupe.

Toutefois, certains objets ne sont pas acceptés au sein des AES, notamment :

- les montres connectées ;
- tout objet électronique, quel qu'il soit ;
- les jeux de type arme, réels ou factices.

L'autorisation d'utiliser un jeu apporté de la maison relève de la décision des professionnelles, qui évaluent la situation en fonction de la dynamique du groupe, des possibilités d'organisation et du cadre éducatif du moment.

L'apport de jeux personnels doit rester exceptionnel et ponctuel. Il ne s'agit pas d'une pratique quotidienne, afin de préserver l'équité entre les enfants, de limiter les risques de conflits ou de détérioration du matériel dont la structure ne prend d'ailleurs pas la responsabilité.

3.9. Les devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont une prestation organisée par l'école. L'AES met à disposition un espace conforme aux directives du SEJ, mais n'assure pas l'accompagnement ni l'aide aux devoirs. Les enfants souhaitant bénéficier de cet encadrement doivent être inscrits aux devoirs surveillés selon les modalités définies par l'école.

Avant de se rendre aux devoirs surveillés, les enfants doivent systématiquement se présenter auprès du personnel de l'AES. Cette étape est indispensable afin de garantir un suivi précis de la présence et des déplacements des enfants, et de s'assurer que chaque enfant est localisé à tout moment. À leur retour des devoirs surveillés, un goûter est proposé aux enfants.

Pour les AES des Rochettes et de Villars-Vert, qui ne sont pas directement attenants à l'école et nécessitent un trajet à pied, une autorisation écrite des parents est requise car le retour de l'enfant à l'AES se fait de manière autonome. Cette mesure vise à garantir la sécurité des enfants et à clarifier les responsabilités de chacun.

3.10. Les écrans à l'AES

L'utilisation des écrans au sein de l'institution est strictement encadrée. Le choix de la musique sur une application peut être proposé aux enfants, toutefois l'utilisation du téléphone ou de tout autre appareil numérique est exclusivement réservée à l'adulte.

Les supports numériques peuvent être utilisés de manière ponctuelle et uniquement sous l'encadrement de l'adulte, par exemple pour le visionnage d'une courte vidéo suivie d'une activité pédagogique ou motrice. En aucun cas, un enfant ne peut être seul avec un appareil numérique. Des outils interactifs comme *Just Dance* peuvent être proposés dans le cadre d'activités réfléchies, préparées et encadrées par l'adulte. Au sein de nos AES, il n'est pas autorisé de recopier un dessin directement à partir d'un écran ; d'autres démarches pédagogiques sont privilégiées afin de favoriser l'observation, la créativité et l'expérimentation. Le visionnage d'un film est autorisé de façon exceptionnelle, avant les vacances par exemple.

Cette posture éducative s'inscrit dans une réalité où les enfants sont déjà fortement exposés aux écrans dans leur environnement quotidien. Les recherches montrent que cette surexposition peut avoir des impacts sur le développement du cerveau, les apprentissages, l'attention et la fatigue. Notre rôle en tant que professionnels est donc de limiter l'usage des écrans et de proposer des alternatives adaptées, favorisant l'interaction, le mouvement, la créativité et les apprentissages actifs.

4. HYGIÈNE

L'hygiène est un élément indispensable au bon fonctionnement des AES. Elle contribue à la prévention des maladies, au bien-être des enfants et des professionnelles, ainsi qu'au maintien d'un environnement sain, sécurisant et agréable au quotidien.

Des normes d'hygiène strictes sont définies et s'appliquent à l'ensemble des AES. Les équipes veillent à leur respect à travers les protocoles en vigueur, intégrés aux pratiques professionnelles quotidiennes.

4.1. Brossage des dents

Le brossage des dents au sein des accueils est proposé de manière encadrée et adaptée à l'organisation de chaque structure. Les enfants ont la possibilité de se brosser les dents si les parents le souhaitent, à condition que ceux-ci fournissent le matériel nécessaire (brosse à dents et dentifrice). Cette pratique est proposée lors des temps d'accueil après le repas de midi ; toutefois, en raison du fonctionnement des structures (plusieurs espaces, changements de groupes par espace par semaine), il n'est malheureusement pas possible d'assurer un contrôle strict et individualisé pour chaque enfant.

Pour les enfants 1H et 2H, le brossage des dents est systématiquement proposé et réalisé sous l'encadrement d'un adulte. Pour les enfants plus âgés, il est proposé dans la mesure du possible, en tenant compte de l'organisation et du déroulement de la journée.

Des règles d'hygiène strictes sont appliquées. Chaque brosse à dents, dentifrice et gobelet est systématiquement identifié avec le prénom de l'enfant. À chaque période de vacances scolaires, une professionnelle effectue un état des lieux du matériel et décide, en fonction de son état, de son maintien ou de son remplacement.

4.2. Propreté des enfants

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du développement des enfants et de leur intégration au sein du groupe. Il est attendu que l'enfant soit autonome pour faire ses besoins et pour se changer si nécessaire. Le personnel peut accompagner l'enfant dans l'acquisition de cette autonomie, de manière ponctuelle. L'encadrement de son groupe d'enfants reste sa priorité et cela ne peut être entravé par un accompagnement individuel répété.

Accompagnement et soutien

Chaque AES dispose de lingettes adaptées pour accompagner les enfants en cas de selles. Les enfants sont encouragés à prendre en charge leur hygiène dans la mesure de leurs capacités. Les plus jeunes peuvent recevoir un accompagnement ponctuel lorsque cela est nécessaire, mais l'objectif reste de les laisser faire seuls autant que possible.

Au-delà de cette tranche d'âge, il est attendu que l'enfant gère ces moments de façon autonome. En cas de situation exceptionnelle, un membre du personnel peut apporter une aide ponctuelle ; les parents seront systématiquement informés de l'intervention.

Gestion des difficultés et collaboration avec les familles

Lorsque le manque de propreté est fréquent et perturbe le suivi du reste du groupe, une discussion est engagée avec les parents pour envisager des solutions adaptées.

Dans les cas où l'enfant ne progresse pas et que la situation perturbe le fonctionnement collectif, il peut être envisagé de suspendre ou résilier temporairement le contrat, le temps que l'enfant acquière la propreté, après concertation avec la famille et dans le respect des procédures.

5. SÉCURITÉ

5.1. Contrôle des présences

Le contrôle des présences constitue un élément systematique et obligatoire du fonctionnement d'un AES. Il garantit la sécurité des enfants et engage directement la responsabilité des professionnelles.

Le contrôle des présences est obligatoirement effectué au début de chaque plage d'accueil. Le personnel réunit les enfants et procède à l'appel durant les moments d'animation. Sur le temps de midi et en fin de journée, une personne est spécifiquement chargée de réceptionner les enfants, de marquer leur présence et de connaître à tout moment le nombre exact d'enfants présents à l'AES. Cette rigueur est indispensable pour des raisons évidentes de sécurité.

Par ailleurs, chaque membre du personnel est responsable de son groupe et doit disposer en permanence d'une liste écrite des enfants dont il a la charge.

En cas d'incendie, d'incident ou de situation d'urgence, le personnel doit être en mesure de savoir précisément combien d'enfants sont présents dans l'AES. Lors des séparations de groupe, chaque professionnelle doit également savoir exactement quels enfants sont sous sa responsabilité et où ils se trouvent.

Lorsque les enfants se trouvent à l'extérieur, ils portent obligatoirement un gilet de couleur, permettant de les identifier clairement comme faisant partie de l'AES et de les distinguer des autres enfants présents dans l'espace public.

La responsable de site, en collaboration avec l'équipe, veille à réfléchir régulièrement au fonctionnement en place, à adapter et optimiser les procédures de contrôle des présences, afin de prévenir toute négligence et d'éviter une situation critique.

5.2. Le cadre et les limites : un besoin toujours d'actualité

Le cadre et les limites ne sont pas des notions dépassées : au contraire, ils sont indispensables pour permettre à l'enfant d'être libre en sécurité. Le cerveau de l'enfant est encore en construction, notamment au niveau du cortex préfrontal (anticipation, inhibition, compréhension des conséquences), qui se développe progressivement jusqu'à l'âge adulte. L'enfant ressent intensément, agit rapidement, mais ne régule pas encore pleinement ses comportements. Il ne peut donc pas, de façon automatique, déterminer ce qui est juste ou sécurisant dans toutes les situations. C'est l'adulte qui "prête son cerveau" à l'enfant, en posant un cadre clair et constant.

Poser un cadre n'est pas synonyme d'autoritarisme. Un cadre sain repose sur des règles claires, prévisibles, cohérentes, expliquées et tenues dans le temps. Il ne s'agit pas de contrôler, d'écraser ou de punir pour punir, mais de garantir une sécurité intérieure. Sans cadre, l'enfant teste en permanence (non pas pour provoquer, mais pour comprendre), est souvent plus anxieux, et peut sembler "libre" alors qu'il est en réalité insécurisé. À l'inverse, un cadre stable permet à l'enfant d'explorer, de créer et de se développer sereinement.

Dans la pratique, la posture professionnelle attendue est une posture calme, ferme et bienveillante : dire peu mais clair, agir plutôt que parler, accepter la frustration sans céder, et privilégier des conséquences logiques plutôt que des punitions. Le cadre doit être tenu même lorsque l'enfant "teste" : ces tests sont une manière de vérifier la solidité de la limite et la fiabilité de l'adulte. L'adulte ne doit pas prendre ces comportements personnellement, mais les considérer comme un besoin développemental. La constance est la clé : la même règle, la même réponse, encore et encore, permet d'atteindre un apaisement durable.

Ce sujet est actuellement en cours de réflexion et d'approfondissement avec les équipes. Les prochains mois seront dédiés à l'harmonisation des pratiques, à la mise en place de repères communs et à la consolidation d'une posture éducative partagée, afin de garantir un cadre cohérent et rassurant dans toutes les structures.

5.3. Documents et procédures identiques

Dans un souci de cohérence institutionnelle et d'harmonisation des pratiques, les quatre AES s'appuient sur un ensemble commun de documents et de procédures. Cette organisation vise à garantir un fonctionnement clair et structuré au sein de chaque structure.

Ces procédures permettent aux responsables de travailler de manière cohérente et facilitent la prise de fonction du personnel, notamment en cas de remplacement. Le recours à des supports identiques favorise une efficacité accrue et limite les risques d'erreurs, de manquements ou de pertes d'informations. Les responsables de structure sont garantes de leur mise en place et veillent à leur application par les équipes, ainsi qu'à l'utilisation adéquate du matériel, dans le respect des consignes et du cadre défini.

6. COLLABORATION AVEC LES FAMILLES

6.1. Adaptation futurs 1H

L'entrée à l'école représente une étape majeure dans la vie d'un enfant. Quelques semaines avant leur arrivée en 1H, les enfants étaient encore en crèche, chez la maman de jour ou ne connaissaient pas de système de garde collectif. Ils doivent donc faire face à de nombreux changements lors de leur passage à l'école : nouvelle organisation, nouveaux copains, nouvelle maîtresse, nouvelles pratiques et règles de l'école. À cela s'ajoute l'entrée en accueil extrascolaire, qui implique également des différences importantes avec son précédent moyen de garde (souvent un nombre d'enfants plus important, des groupes d'âges mélangés jusqu'à 12 ans, de nouveaux professionnels, un nouveau bâtiment et une nouvelle organisation). Il est essentiel de prendre en considération l'ensemble de ces transitions pour accompagner au mieux les enfants.

Les responsables de site, la direction parascolaire, la référente pédagogique et les équipes éducatives réfléchissent en continu à organiser au mieux cette transition. Ce sujet fait l'objet d'une réflexion permanente afin d'améliorer l'accueil et l'adaptation des futurs 1H.

Actuellement, les futurs 1H visitent les lieux avec leurs parents avant le début de leur fréquentation. À leur arrivée à la rentrée scolaire, les équipes prennent le temps de les accueillir et de les accompagner dans leurs premiers pas. Toutefois, ce point n'est pas encore suffisamment structuré et reste à développer : il fait partie des projets de réflexion des prochains mois.

6.2. Accueils et retours

Le lien avec les familles est un élément essentiel de notre pratique éducative. La collaboration avec les parents est fondamentale pour pouvoir accompagner au mieux leur enfant et instaurer une relation de confiance. Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, nous accueillons un grand nombre d'enfants et certains ne sont présents que sur le temps de midi. Il est donc possible que l'équipe ne rencontre pas systématiquement les parents à l'arrivée ou au départ. Pourtant, il est important de maintenir un contact régulier avec les familles afin d'échanger sur l'évolution de l'enfant à l'AES et, si nécessaire, de pouvoir signaler d'éventuelles difficultés.

Pour les enfants de 1 à 2H, un retour plus détaillé est proposé aux familles. Pour les enfants plus âgés, les échanges sont organisés selon les besoins individuels de chaque famille.

L'objectif de ces retours est de transmettre des informations importantes concernant le déroulement de la journée, mais aussi de partager une anecdote ou un moment marquant vécu par l'enfant, afin que les parents puissent se projeter et imaginer la journée vécue par leur enfant.

Les situations plus délicates sont traitées avec discrétion et professionnalisme. Par souci de confidentialité et pour éviter toute gêne, les retours difficiles ne sont pas transmis en présence d'autres parents. Il est possible d'échanger par téléphone après le départ de l'enfant ou de convenir d'un entretien afin d'aborder ces sujets dans des conditions plus adaptées.

6.3. Fêtes des familles

Au cours de l'année, les équipes veillent à organiser différents moments de rencontre et d'échanges avec les familles, tels que Noël ou la fête de fin de l'année scolaire. L'objectif de ces événements est de renforcer le lien entre l'institution et les familles, de permettre aux parents de découvrir le lieu où leur enfant passe parfois beaucoup de temps et de faire connaissance avec les membres de l'équipe.

6.4. Besoins particuliers, canevas de suivi en AES

Dans le but d'assurer un accompagnement adapté à tous les enfants accueillis, un canevas de suivi a été mis en place au sein des Accueils extrascolaires. Il permet de documenter l'observation et l'accompagnement des enfants, notamment lors de situations particulières.

Ce canevas a été élaboré afin de guider les équipes face à l'augmentation constante de situations impliquant des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. Les équipes éducatives mettent tout en œuvre pour offrir à l'ensemble des enfants un accompagnement de qualité, adapté à leurs besoins, dans le cadre de l'AES. Cependant, certaines contraintes, telles que les locaux, la vie en collectivité, les compétences professionnelles disponibles, ainsi que les normes d'encadrement fixées par le SEJ (1 professionnel pour 12 enfants), peuvent parfois conduire l'équipe à atteindre ses limites dans l'accueil de certains enfants.

Les objectifs de ce canevas sont les suivants :

- Disposer d'outils d'observation adaptés, permettant un suivi systématique des enfants de 1H accueillis à l'AES lors de la rentrée scolaire.
- Utiliser ce matériel afin de déterminer si le comportement de l'enfant et l'accompagnement proposé sont adaptés ou s'ils nécessitent la mise en place d'un entretien avec les parents ainsi que l'élaboration de pistes d'action plus approfondies.
- Pouvoir se référer à un processus clair, structuré et défini en cas de situation particulière.
- Le cas échéant, identifier et mettre en œuvre des solutions adaptées garantissant un encadrement adéquat de l'enfant, ainsi que sa sécurité, celle des autres enfants et de l'équipe éducative, même si cela devait impliquer une diminution du taux de fréquentation ou, dans des situations plus rares, une résiliation du contrat d'accueil.

Les différentes étapes de ce processus sont détaillées dans un document intitulé « Processus final – Suivi des enfants en AES », disponible en annexe du projet pédagogique

7. RÉFLEXION

7.1. Temps hors enfants

Des temps hors présence des enfants sont mis en place afin de permettre aux équipes de préparer les activités, d'analyser et de consigner les observations effectuées et de réfléchir

collectivement aux pratiques professionnelles. Ces temps de réflexion favorisent l'élaboration de pistes d'action adaptées aux besoins, aux rythmes et aux particularités de chaque enfant.

Des temps de colloque d'équipe sont organisés régulièrement au sein de chaque AES, permettant des échanges autour des situations vécues, des projets en cours et de l'accompagnement éducatif. Des temps de concertation réunissant l'ensemble des AES sont également prévus, ainsi que, ponctuellement, des rencontres impliquant l'ensemble du personnel de la fondation. Ces espaces de travail collectif ainsi que ces moments de partage conviviaux participent à la cohérence institutionnelle, au développement des compétences professionnelles et à l'amélioration continue des pratiques.

7.2. Formations du personnel AES

Plusieurs fois par année, des formations sont proposées au sein des AES. La direction parascolaire et la référente pédagogique mettent en place pour les équipes des temps de formation, qu'ils soient ponctuels ou prolongés.

Ces formations ont pour objectif de soutenir une réflexion continue sur les pratiques professionnelles, de permettre l'acquisition de nouvelles connaissances, de favoriser les échanges entre les professionnelles et d'unifier les pratiques au sein des différentes structures. Les thématiques abordées sont définies en lien avec les besoins exprimés par les équipes et tiennent compte des dynamiques propres à chaque AES, dans une logique d'adaptation et d'amélioration continue.

8. CONCLUSION

L'élaboration de ce projet a permis de mener une réflexion approfondie sur les pratiques et le fonctionnement des AES. Le travail mené par le groupe composé de la direction parascolaire, des responsables de structure et de la référente pédagogique a permis de poser un cadre commun, de clarifier les intentions éducatives et de définir ce qui est souhaité, ou au contraire ce qui ne l'est pas, au sein des AES.

Ce projet constitue un pilier sur lequel les équipes peuvent s'appuyer dans certaines situations, offrant des repères clairs et partagés. Il permet au personnel de comprendre les attentes de la fondation, d'interroger l'adéquation entre leurs valeurs professionnelles et personnelles et le cadre institutionnel, et d'exercer leur mission en cohérence avec celui-ci. Enfin, ce document offre aux parents une vision transparente des pratiques mises en œuvre au sein des AES et de la prise en charge proposée à leurs enfants.

Fait à Villars-sur-Glâne, le 30 janvier 2026

Annexe 1 (chapitre 6.4)

Processus du suivi des enfants en AES

Conformément aux objectifs définis dans le canevas d'observation, les équipes éducatives appliquent, à chaque rentrée scolaire, le processus ci-dessous dans le cadre du suivi des enfants.

